



Mon professeur ne veut plus que je sois présente à ces cours

Par **auxportesdegaia**, le **21/04/2012** à **08:23**

Bonjour,

J'aurai besoin d'un conseil, hier soir ma prof m'a dit de partir de son cours de Relaxologie car elle a appris que j'étais étudiante en Relaxologie Sophrologie et a peur que je fasse du copié/collé de ses cours. J'ai déjà payé l'année, a t'elle le droit ? que puis-je faire ? puis je être remboursé ? merci pour votre aide, cordialement nadine

Par **pat76**, le **21/04/2012** à **17:51**

Bonjour

Vous lui envoyez une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous la mettez en demeure de vous reprendre en cours ou de vous rembourser le montant des cours que vous ne pourrez pas suivre dans les 8 jours au plus tard à la réception de votre lettre.

Vous précisez que faute d'avoir obtenu satisfaction dans le délai précité, vous l'assignerez devant la juridiction compétente pour faire valoir vos droit et ne manquerez pas de réclamer des dommages et intérêts.

Vous ajoutez que vous allez informer les services de la répression des fraudes de la situation.

Vous garderez une copie de votre lettre.

Dans le contrat que vous avez signé et dont vous possédez obligatoirement un exemplaire, est-il spécifié dans les conditions que les personnes exerçant ou étudiant la Relaxologie-Sophrologie ne pourront pas participer aux cours?